PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.03.2025

Le 20 mars à 19 heures de l'année deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Claude MARIN, Maire, conformément aux dispositions *du Code général des collectivités territoriales (Art. L 2121.7 à L. 2121.34).*

Etaient Présents : M. MARIN Claude, Mme PENAVAIRE Sandrine, M. MILHAU Claude, Mme JACOB Herveline, M. FRUET René, M. RUBIO Jean, M. RICARD Jean-Luc, Mme VILALTA Brigitte, Mme CAMILLO Eliane, Mme CAMUS Laurence, Mme CALVIGNAC Corinne, Mme PRUDON Laurence, M. DE ALMEIDA CHAVES Guillaume, M. SFORZIN Denis,

Etaient absents non excusés :

Mme ESPINOSA Emma

Pouvoirs :

Monsieur GERBER Patrice a donné procuration à Monsieur MARIN Claude
Monsieur LAMANTIA Jean-Marc a donné procuration à Monsieur RICARD Jean-Luc
Madame FAURE Véronique a donnée procuration à Madame JACOB Herveline

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Madame Laurence PRUDON est élue secrétaire de séance.

RH : Création d'un poste d'Adjoint Technique non permanent à 20 heures par semaine

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité au sein du service de restauration suite à la fin de contrat d'un agent employé en contrat aidé depuis plusieurs années, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique à temps non complet afin de permettre au service de poursuivre ses activités de façon normale et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget 2025.

Période	**Nombre d'emploi**	**Grade**	**Nature des fonctions**	**Temps de travail Hebdomadaire**
Du 12 mars 2025 au 03 juillet 2026	1	Adjoint technique	Adjoint technique pour le service en restauration scolaire et l'entretien des bâtiments	20 heures par semaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les propositions ci-dessus ;

CONFIE AU Maire le soin de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

RH : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation non permanent à hauteur de 20 heures par semaine

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité eu égard aux absences multiples dans le service de restauration et le service d'accueil périscolaire, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'Adjoint d'Animation à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 3 mars 2025 au 3 juillet 2025.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 3 mars 2025 au 3 juillet 2025	1	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation, missions ponctuelles de service en restauration scolaire et d'entretien des bâtiments	20 heures par semaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les propositions ci-dessus ;

CONFIE AU Maire le soin de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Finances : Modification des tarifs de la régie des photocopies

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des hausses globales des tarifs, il est opportun d'augmenter le tarif des photocopies.

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif à la page de 0.15 euros à l'heure actuelle, à 0.20 euros dans l'avenir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les propositions ci-dessus ;

CONFIE AU Maire le soin de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour la rénovation de la façade et des menuiseries des ateliers municipaux auprès du Conseil Départemental

Le bâtiment qui accueille actuellement les ateliers municipaux a connu récemment des infiltrations d'eau et eu égard à son état général, il conviendrait de remplacer les menuiseries et de prévoir un ravalement de la façade afin de pérenniser l'utilisation de ce lieu indispensable aux interventions technique communales.

Plusieurs entreprises ont été consultées afin de se rapprocher de la meilleure solution d'un point de vue économique et technique.

L'entreprise DANI FACADES nous a transmis un devis d'un montant de 20.640 € HT / 22.704 € TTC portant sur la rénovation des façades.

L'entreprise BJ ALU 31 nous a transmis un devis d'un montant de 600 € HT / 720 € TTC portant sur la fourniture et la pose de couvertines en aluminium.

L'entreprise C2BF nous a transmis un devis d'un montant de 11.593.78 € HT / 13912.53 € TTC portant sur le changement de l'ensemble des menuiseries de l'édifice.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Conseil Régional sont susceptibles de financer cette opération, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Le taux de participation sur le montant hors taxes du devis de la part du Département est estimé à 40%.

DANI FACADES 20.640 € HT / 22.704 € TTC / subvention attendue : 40% de 20.640 = 8256 euros
BJ ALU 31 600 € HT / 720 € TTC / subvention attendue : 40% de 600 = 240 euros
CB2F 11.593.78 € HT / 13912.53 € TTC / subvention attendue : 40% de 11.593.78 = 4.637.51 euros
Total des subventions attendues de la part du Département = 13.133.51 euros

Le taux de participation sur le montant hors taxes du devis de la part de la Région via le dispositif FRI est plafonné à 30% sur une dépense de 32.833.78 euros, soit un montant de 9850 euros de subventions.

Le montant total des subventions attendues sur cette opération représente un montant global de 22.983.51 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne selon le plan de financement détaillé ci-dessus,

INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour la rénovation de la façade et des menuiseries des ateliers municipaux auprès du Conseil Régional de la Région Occitanie

Le bâtiment qui accueille actuellement les ateliers municipaux a connu récemment des infiltrations d'eau et eu égard à son état général, il conviendrait de remplacer les menuiseries et de prévoir un ravalement de la façade afin de pérenniser l'utilisation de ce lieu indispensable aux interventions technique communales.

Plusieurs entreprises ont été consultées afin de se rapprocher de la meilleure solution d'un point de vue économique et technique.

L'entreprise DANI FACADES nous a transmis un devis d'un montant de 20.640 € HT / 22.704 € TTC portant sur la rénovation des façades.

L'entreprise BJ ALU 31 nous a transmis un devis d'un montant de 600 € HT / 720 € TTC portant sur la fourniture et la pose de couvertines en aluminium.

L'entreprise C2BF nous a transmis un devis d'un montant de 11.593.78 € HT / 13912.53 € TTC portant sur le changement de l'ensemble des menuiseries de l'édifice.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Conseil Régional sont susceptibles de financer cette opération, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Le Conseil Régional de la Région Occitanie est susceptible de financer cette opération, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié dans le cadre du dispositif FRI.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Le taux de participation sur le montant hors taxes du devis de la part du Département est estimé à 40%.

DANI FACADES 20.640 € HT / 22.704 € TTC / subvention attendue : 40% de 20.640 = 8256 euros
BJ ALU 31 600 € HT / 720 € TTC / subvention attendue : 40% de 600 = 240 euros
CB2F 11.593.78 € HT / 13912.53 € TTC / subvention attendue : 40% de 11.593.78 = 4.637.51 euros
Total des subventions attendues de la part du Département = 13.133.51 euros

Le taux de participation sur le montant hors taxes du devis de la part de la Région est plafonné à 30% sur une dépense de 32.833.78 euros, soit un montant de 9850 euros de subventions.

Le montant total des subventions attendues sur cette opération représente un montant global de 22.983.51 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional de la Région Occitanie selon le plan de financement détaillé ci-dessus,

INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour le remplacement d'un compresseur d'air pour les ateliers municipaux

Suite à plusieurs dysfonctionnements du compresseur d'air des ateliers municipaux et eu égard à l'utilisation qui est nécessaire de cet équipement au quotidien, il est envisagé de remplacer le compresseur actuel pour un nouvel équipement.

L'entreprise Air Plus nous a transmis un devis d'un montant de 775 € HT / 930 € TTC.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est susceptible de financer cette acquisition à hauteur de 40% du montant hors taxes du devis ce qui représente 310 euros de subventions, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'achat au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour la sécurisation et la mise en conformité électrique du système de carillonnage de l'église

L'installation électrique du système de sonnerie des cloches de l'église nécessite d'être révisé afin de garantir le bon fonctionnement du système et la protection vis-à-vis de la foudre notamment.

L'entreprise BODET nous a transmis un devis d'un montant de 4190 € HT / 5028 € TTC.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est susceptible de financer cette acquisition à hauteur de 40% du montant hors taxes du devis ce qui représente 1676 euros de subventions, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'intervention au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour l'installation de stores de la restauration scolaire

Le réfectoire présente une conception laissant une place importante à des parties vitrées, ce qui présente le désavantage d'exposer les utilisateurs aux rayonnements du soleil pendant le service ce qui gêne à l'utilisation des lieux tout en réchauffant de façon importante l'atmosphère de la pièce lors de la saison estivale.

L'entreprise MIDI STORES nous a transmis un devis d'un montant de 997 € HT / 1196.40 € TTC.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est susceptible de financer cette acquisition à hauteur de 40% du montant hors taxes du devis ce qui représente 398.80 euros de subventions, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'achat au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour la mise en conformité de l'installation électrique de la salle des fêtes

L'installation électrique a été inspectée dans le cadre d'une Commission de Sécurité, et il en ressort que les équipements comportent certains systèmes qui ne sont pas aux normes de sécurité.
Il convient donc de prévoir la mise en conformité des lieux et des équipements avec les normes attendues dans un ERP.

L'entreprise L2E nous a transmis un devis d'un montant de 3403.93 € HT / 4084.72 € TTC.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est susceptible de financer cette acquisition à hauteur de 40% du montant hors taxes du devis ce qui représente 1361.57 euros de subventions, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'intervention au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

INVESTISSEMENTS : Demande de subvention pour l'achat d'un logiciel de gestion du périscolaire et de la restauration scolaire

La commune de Saint Loup Cammas utilise depuis plusieurs années un logiciel qui est remplacé par une nouvelle version.
Cette nouvelle version représente un investissement important mais nécessaire afin de sécuriser le fonctionnement des activités périscolaires ainsi que celles du restaurant scolaire notamment en termes d'inscription des enfants par un dossier en ligne, de consommation des aliments, de suivi des présences et d'absences quotidiennes.

L'entreprise ABELIUM collectivités nous a transmis un devis d'un montant de 5395 € HT / 6054 € TTC.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est susceptible de financer cette acquisition à hauteur de 40% du montant hors taxes du devis ce qui représente 2158 euros de subventions, un dossier de subvention sera transmis à leur attention afin qu'il puisse être étudié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'achat de ce logiciel au montant indiqué avec inscription de l'investissement au Budget communal de l'année 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le conseil municipal par délibération n° 2020-46 du 28 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT.

Contrats / Marchés publics

- Le 22.01.2025, signature du devis de SIDEELEC portant sur l'installation d'un système d'alarme PPMS pour le groupe scolaire d'un montant ht de 4 851.88 €

- Le 30.01.2025, signature du devis de MIDI STORES concernant le changement des stores de la salle des fêtes d'un montant ht de 3 194.00 €

- Le 03.02.2025, signature du devis de BJ Alu concernant la réparation du toit de la Maison des Associations pour un montant ht de 5 190.00 €

- Le 05.02.2025, signature du devis de C2BF pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire, pour un montant ht de 17 528.04 €,

- Le 12.02.2025, signature du devis de FRICON pour le remplacement du système de chauffage/climatisation à la Mairie pour un montant ht de 41 600.00 €,

- Le 28.02.2025, signature du devis de ONEDIRECT pour le remplacement de 2 talkies-walkies pour l'Alae d'un montant ht de 422.06 €

- Le 28.02.2025, signature du devis de NINO Sécurité pour la réalisation d'un plan d'évacuation, pour un montant ht de 665.00 €,

- Le 01.03.2025, signature du devis de MJO pour le remplacement du sol et d'un jeu à l'école maternelle pour un montant ht de 3 444.70 €

- Le 01.03.2025, signature du devis de MJO pour le remplacement du sol et d'un jeu au jardin public pour un montant ht de 6 098.10 €

- Le 01.03.2025, signature du devis de CERVERO Etanchéité pour la réparation du toit terrasse du groupe scolaire pour un montant ht de 9 932.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55
Fait à Saint-Loup Cammas, le 21/03/2025

MAIRIE SAINT-LOUP-CAMMAS * 31140 (H.-G.)

Secrétaire de séance,
Laurence PRUDON

Le Maire,
Claude MARIN